



PROGRAMME DE FORMATION

Certificat Complémentaire **Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs**

Session du :

24 SEPTEMBRE 2026

AU

31 MARS 2027

AQUITAINE SPORT POUR TOUS

COMPLEXE DE L'ESPACE D'ORNON

ROUTE DE LÉOGNAN

33140 VILLENAVE D'ORNON

06/03/2026



FORMATIONS 2026

Direction accueil collectif de mineurs

*Certificat
Complémentaire*

L'ORGANISME DE FORMATION

NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	AQUITAINE SPORT POUR TOUS
NOM DU RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE	MANDIN THIERRY - aspt-thierrymandin@orange.fr
ADRESSE	COMPLEXE DE L'ESPACE D'ORNON – ROUTE DE LÉOGNAN 33140 VILLENAVE D'ORNON
	05 56 75 90 30
MAIL	aquitaine-sportpourtous@orange.fr
N° DE DÉCLARATION D'ACTIVITÉ	72 33 02060 33

LA FORMATION

INTITULÉ	CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE DIRECTION D'UN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS			
LIEU DE DÉROULEMENT DE LA FORMATION	COMPLEXE DE L'ESPACE D'ORNON – ROUTE DE LÉOGNAN 33140 VILLENAVE D'ORNON			
FORMATION THÉORIQUE	DÉBUT DE FORMATION À DATE FIXE	● 24 SEPTEMBRE 2026		
	FIN DE FORMATION	● 31 MARS 2027 (ÉPREUVE DE REPÊCHAGE COMPRISE)		
	DATES DE FORMATION	SEPTEMBRE 2026	24 ET 25	
		OCTOBRE 2026	8 ET 9	
		NOVEMBRE 2026	5 ET 6 ● 12 ET 13 ● 19 ET 20 ● 26 ET 27	
DECEMBRE 2026		3 ET 4 ● 17 ET 18		
HORAIRES	DE 9H30 À 12H30 ET DE 13H30 À 17H30			
NOMBRE D'HEURES	115 HEURES EN PRÉSENTIEL			
STAGE PRATIQUE	18 JOURS MINIMUM			
ÉPREUVE DE CERTIFICATION	15 JANVIER 2027			
ÉPREUVE DE RATTRAPAGE	18 MARS 2027			
EFFECTIF DE STAGIAIRES PAR SESSION	MAXIMAL	15	MINIMAL 8	
COÛT DE LA FORMATION	AVEC PRISE EN CHARGE	1 500,00 € COÛT HORAIRE : 13,40 €	SANS PRISE EN CHARGE 1 000,00 € COÛT HORAIRE : 8,93 €	

• Les PRÉREQUIS pour s'inscrire au CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE D'ACM

- Être ADMIS EN FORMATION ou ÊTRE TITULAIRE d'un BPJEPS, DEJEPS ou DESJEPS
- Pouvoir JUSTIFIER d'une ou plusieurs EXPÉRIENCES D'ANIMATION DE MINEURS, dont une au moins en accueil collectif de mineurs.

Il s'agit de fournir la copie des déclarations des accueils de mineurs effectuées par l'organisateur sur l'application TAM "Téléprocédure d'Accueil de Mineurs" ou des attestations d'employeurs.

• Pour les PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'article A212-44 du code du sport prévoit la possibilité et la procédure d'aménagement des épreuves (tests d'exigences préalables et épreuves certificatives) et/ou du cursus de formation (en centre et/ou en entreprise).

Pour plus de précisions vous pouvez consulter le site internet de la **DRAJES** [Procédures d'aménagement des formations pour les personnes en situation de handicap](#) ou contacter le **réfèrent handicap d'Aquitaine Sport Pour Tous, Jean-Pierre ROUX** – aspt-jproux@orange.fr .

• La FORMATION : OBJECTIFS / CONTENUS / DURÉE / MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

Cette formation a pour objectif de permettre aux stagiaires d'appréhender les champs spécifiques d'intervention et de responsabilité, et de leurs conférer les compétences nécessaires à la direction d'accueils collectifs de mineurs, notamment par :

- l'identification et l'intégration des 7 grandes fonctions de direction
- la connaissance des aspects règlementaires et législatifs propres à cette fonction
- la capacité à mettre en conformité une structure ACM
- la maîtrise de conception de projet éducatif, pédagogique(s), d'animation et de vie en collectivité.
- la capacité à gérer/animer les équipes de travail et impulser des démarches pédagogiques adaptées

• La formation en CENTRE poursuit les objectifs suivants :

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES (être capable de)	DURÉE	CONTENUS	MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES
<ul style="list-style-type: none"> • EC d'organiser et évaluer les activités. • EC d'encadrer une équipe dans le cadre d'un ACM • EC d'accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs 	<p>16 JOURS</p> <p>112 H</p>	<ul style="list-style-type: none"> Identification des grandes fonctions de direction Connaissance du contexte réglementaire Travail d'analyse sur des projets existants Méthodologie de projets <ul style="list-style-type: none"> - Gestion des ressources - Hygiène et rythme de vie Mesures de sécurité Mise en situation de création de projets Gestion d'équipe Outils et méthode d'évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> Cours théoriques Témoignages sur des expériences Travaux de sous-groupes pour la création de projets Rencontre avec les partenaires potentiels Recherche documentaire sur les obligations réglementaires Étude de cas Création d'outils

• **La formation en STRUCTURE D'ACCUEIL (alternance) :**

Le stagiaire doit exercer des fonctions de **DIRECTION d'un Accueil Collectif de Mineurs déclaré.**

La durée et les conditions de la période de stage en structure d'accueil sont :

<i>Durée</i>	18 jours minimum , consécutifs ou non consécutifs.
<i>Type d'ACM</i>	La moitié des expériences doit être réalisée dans des accueils extrascolaires, des séjours de vacances ou des accueils de scoutisme.
<i>Conditions effectives</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Fonction de DIRECTION • Stage réalisé au sein d'équipes composées d'au moins 2 animateurs.
<i>Recommandations</i>	Réalisation d'une expérience avec hébergement d'au moins 3 nuits.

Cette expérience a pour objectifs principaux de permettre au stagiaire l'application de ses connaissances in situ, l'intégration de savoir-faire dont la structure d'accueil et les tuteurs sont porteurs, l'acquisition de compétences professionnelles spécifiques aux ACM.

Une convention tripartite spécifique assortie d'une fiche de poste doit être signée 15 jours avant le début du stage. Les missions précises devront être inventoriées pour pouvoir suivre les parcours individualisés des stagiaires.

Plusieurs expériences, maximum 3, peuvent être cumulées dans une ou plusieurs structures d'accueil.

Une fiche d'évaluation des compétences par expériences vécues doit être remplie par le responsable ou tuteur du stagiaire à la fin de la période de stage. Ces fiches permettront au jury de mesurer les acquisitions lors de l'épreuve de certifications en lien avec l'évaluation de terrain.

• **Les MODALITÉS D'ÉVALUATION / 3 HEURES**

NATURE DE L'ÉPREUVE	PÉRIODES ET DATES	LIEU
RAPPORT D'EXPÉRIENCES SUR LES 18 JOURS MINIMUM OBLIGATOIRES EN DIRECTION ENTRETIEN DE 30 MINUTES AVEC LE JURY RÉGIONAL	15 JANVIER 2027 <u>ÉPREUVE DE RATTRAPAGE :</u> 18 MARS 2027	CENTRE DE FORMATION VILLENAVE D'ORNON

LES ATTENDUS DU JURY

CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE DE CERTIFICATION

- **PRODUCTION D'UN DOCUMENT DE SYNTHÈSE DE L'EXPÉRIENCE DE DIRECTION**
ANALYSE DU VÉCU PAR RAPPORT AUX FONCTIONS THÉORIQUES
- **PRÉSENTATION ORALE DE L'ENSEMBLE DE LA DÉMARCHE LIÉE À L'EXPÉRIENCE DE DIRECTION**
RÔLE / MISSIONS / TÂCHES RÉALISÉES
- **ARGUMENTATION SUR LES INTENTIONS ÉDUCATIVES ET LA DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE**
- **SAVOIR DIAGNOSTIQUER LES PROBLÈMES RENCONTRÉS ET PROPOSER DES SOLUTIONS**
- **SAVOIR SE POSITIONNER PAR RAPPORT AUX QUESTIONS POSÉES**
RÉGLEMENTATION / PUBLIC ANIMÉ / MANAGEMENT ÉQUIPE D'ANIMATION.